

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 3 (1932)

**Heft:** 4

  

**Artikel:** Les Franches-Montagnes : étude géographique, économique et démographique

**Autor:** Moine, V.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-823812>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les Franches - Montagnes

---

## Etude géographique, économique et démographique

Bande de terre en forme de rectangle, de 50 kilomètres de long sur 10 de large environ, isolées du pays comtois par le fossé du Doubs et du pays jurassien par des pentes un peu moins raides, les Franches-Montagnes apparaissent comme un prolongement du Haut-Jura neuchâtelois. Terre âpre, rude, toute de forêts et de pâturages coupés çà et là par des champs et des prés aux abords des villages. Vestige d'une ancienne pénélaine de l'ère secondaire, rabotée, usée, la Montagne a sa physionomie propre. Elle a conservé, de ces temps lointains, des lignes molles, un visage que l'érosion ne peut plus mordre, des collines succédant aux collines, dos de moutons couronnés de sapins, de roches ou de maigres champs.

Altitude de 1000 à 1500 mètres, difficultés d'accès, rareté de l'eau, telles sont les trois constantes qui toujours ont paralysé le développement des Franches-Montagnes. Les hivers sont longs, à cette altitude, et sur le plateau ridé, la bise et le vent, que rien ne contrarie, forment des dunes de neige, dunes mouvantes, qui enrayent souvent le trafic de village à village. Presque sans transition, l'été succède à l'hiver, un été lumineux, frais, aéré, qui ragaillardit, intensifie la vie des bêtes et des gens. Puis, brève période d'arrière-automne, et dès novembre réapparaît bonhomme l'hiver.

Plaine surélevée, dominant les vallées jurassiennes, le pays franc-montagnard est difficilement abordable. Chemins en lacets montant de la déserte vallée du Doubs, routes à forte pente de Renan et du Mont-Crosin, voies plus accessibles de Tramelan-Cernil et de Glovelier-la Roche, toutes s'élancent à l'ascension du plateau. Malgré la raideur des pentes, elles constitueraient un réseau suffisant, bien que pauvre, si l'hiver ne s'abattait sur elles, les bloquant d'un verrou de neige, et les rendant défoncées, dégradées, cahotantes, à la circulation printanière. Les régionaux, T. N. (Tavannes-Noirmont), S. C. (Saignelégier-Chaux-de-Fonds), R. S. G.

(Saignelégier-Glovelier), construits grâce à l'énergie et à l'épargne des gens du pays, forment le seul lien permanent avec le monde habité ; ils bravent les « menées » et la brusque fonte des neiges. Mais la concurrence des autos et des camions leur a porté un coup fatal, au point que maints bruits d'agonie se sont déjà répandus. Laisser disparaître les chemins de fer francs-montagnards équivaldrait à séparer la région des contrées qui l'entourent.

Paysage karstique, comme disent les géographes, gros bloc calcaire fissuré, fendillé, la Montagne reçoit des eaux, mais les laisse s'écouler par des emposieux, des veines souterraines, jusqu'au Doubs ou dans les vallées à la périphérie du plateau, où jaillissent les rivières. Sur le plateau lui-même, rien, ou presque rien. Ça et là, des plaques marneuses ont donné naissance à de pauvres sources ou à des étangs tourbeux, noirâtres, mélancoliques, où se mirent des bouleaux nains et où ronronnent des scieries (la Gruyère, les Royes, Pleigne Saigne, Bollement). La rareté de l'eau potable a provoqué la dispersion de l'habitat ; tandis qu'ailleurs les villages se pressent au bord des rivières qui semblent les féconder, ici, les maisons sont groupées en hameaux, semés sur les bonnes terres, rares. Un simple regard sur la carte Dufour découvre le contraste avec la vallée de Delémont, par exemple, où les villages forment des taches noires et les fermes de minuscules points posés ça et là sur les pentes. A la Montagne, le hameau prédomine, et certaines communes, les Bois, le Noirmont, Montfaucon, ont une importante proportion de hameaux et de fermes. D'après le recensement de 1920, le village des Bois compte seulement 437 habitants sur les 1168 de la commune. D'autres communes sont formées d'une réunion de hameaux et d'une couronne de fermes. Le Bémont compte 424 habitants, dont 115 au village du Bémont, 115 aux Rouges-Terres, 91 à la Bosse et 107 dans les fermes disséminées. La commune de Muriaux a une structure identique : six hameaux forment la commune. Le village franc-montagnard apparaît donc comme une création artificielle, moderne, et dès son éclosion, le gros souci des autorités fut de découvrir et de capter des sources, minces filets. Actuellement, un grandiose projet, dit « d'alimentation du Jura-centre », est à l'étude, prévoyant la captation d'une des sources collectrices des eaux souterraines, au Theusseret, ou à Soubey. Souhaitons que ce problème soit résolu enfin d'une façon satisfaisante.

Ainsi, toute la vie franc-montagnarde repose sur ces trois faits : climat, voies d'accès, alimentation en eau. Aussi loin qu'on

remonte dans le passé — et celui de la Montagne est relativement récent — l'économie du pays a dépendu de ces facteurs.

\* \* \*

Pendant des siècles, alors que les vallées jurassiennes connaissaient déjà une activité intense, les Franches-Montagnes restèrent une zone répulsive, une terre où se réfugiaient les proscrits et les condamnés de droit commun. Il fallut l'édit de l'évêque Imier de Ramstein, promulgué en 1584, octroyant la franchise d'impôts et de redevances à tous les colons, pour que la Montagne se peuplât. Et encore, le peuplement fut-il bien faible ! Proscrits ou colons, sur cette terre rude, durent se frayer des chemins et se tailler des domaines par le feu et par le fer, ainsi que l'attestent les nombreux toponymes de la région, derniers vestiges de la colonisation : les Breuleux ou Bruiluits, les Enfers, les multiples « cerneux », « peux » et « esserts », domaines défrichés portant le nom du premier colon, Chapatte, Godat, Joly, Girard, Claude, etc.

Jusqu'à la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle, les Francs-Montagnards, pauvres, misérables, mais libres, vécurent pliés sur l'ingrate glèbe qui les nourrissait, mais sans contact avec les contrées voisines. On buvait l'eau de pluie, recueillie dans les citernes ; on mangeait un pain de « boige », mélange d'orge, d'avoine et de froment ; le « brésil », viande séchée et fumée, figurait dans le menu des dimanches. Pas de grands propriétaires, pas de seigneurs villa-geois, comme dans la vallée, mais des communiars, jouissant en commun de la seule fortune du pays, la forêt et le pâturage.

Au début du XIX<sup>me</sup> siècle, l'introduction de l'horlogerie à la Montagne constitua une révolution économique. Le pauvre « gratteur de glèbe », désormais, put s'occuper pendant les longs hivers ; en famille, on travailla à l'établi, on confectionna des boîtes, on les polit, on tailla des mouvements, on monta des montres. Et celui que l'Ajoulot et le Vadais avaient considéré longtemps comme un gueux et un déshérité devint, au cours du siècle, un « Teignon », un homme aisé, joyeux, sans souci du lendemain, gagnant facilement sa vie, un tantinet orgueilleux, aimant à rire, élevant sa famille sans grosses privations, adaptant son existence au rythme des saisons, petit paysan l'été et horloger en hiver. Cette activité bilatérale empêcha l'exode vers la ville, qu'on enregistre déjà vers 1850 dans tant d'autres contrées. Les villages se développèrent : Saignelégier, Montfaucon, le Noirmont, les Breuleux,

les Bois, prirent allure de bourgs. Et les hameaux maintinrent aussi leur population. La maison franc-montagnarde se transforma ; la vieille mesure basse au toit à larges pans couverts d'« essennes » (bardeaux) vit ses fenêtres s'agrandir, se serrer les unes contre les autres pour permettre l'installation d'établis. Et des hameaux, comme le Cerneux-Godat et les Enfers, comptèrent jusqu'à 150 horlogers, ou mieux, horlogers-paysans.

Le trafic roulier de Bourgogne en Alsace, qui passait par les Franches-Montagnes, féconda aussi le pays. Les jurons des charretiers et le bruit des futailles résonnaient sur la grand'route de Chaux-de-Fonds aux Rangiers ; des hôtelleries, où l'on logeait à pied et à cheval, selon la formule d'autrefois, surgirent à gauche et à droite. St-Brais et Muriaux, stations de relais, comptèrent plusieurs auberges prospères. Mais le trafic roulier cessa dès la construction des chemins de fer comtois et alsaciens, et quelques années après, les exigences de la technique moderne et de la concurrence obligèrent l'horloger à n'avoir qu'une profession, celle d'horloger, et à travailler à l'atelier ou à la fabrique. D'où, distinction bien nette, depuis une quarantaine d'années, entre le hameau, exclusivement agricole, et le village, composé en majorité d'horlogers et d'artisans. Cette deuxième révolution économique, fatale autant que la première avait été bienfaisante, s'achève sous nos yeux. On trouve encore çà et là une combinaison mixte, moins caractérisée que jadis : le domaine familial se transmet de père en fils, car souvent, jusqu'au décès du père le fils est horloger ; il reprend ensuite l'exploitation agricole, tandis que ses enfants, à leur tour, entrent en fabrique. Cependant, dans la plupart des cas, la scission est maintenant opérée : des générations de paysans surgissent, ne connaissant que l'élevage et l'agriculture, et des générations d'horlogers, ignorant tout des travaux de la terre.

\* \* \*

La disparition de l'horloger-paysan, ce type social qui convenait au pays montagnard, a eu des répercussions profondes dans l'économie du plateau. Les villages où s'élevèrent des fabriques ont absorbé une partie de la population des hameaux. Ceux-ci ressemblent aux « Campagnes hallucinées » qu'a chantées le poète belge Verhaeren. Une comparaison entre le recensement de 1888

et celui de 1920, mieux qu'une dissertation, montre la décadence du hameau franc-montagnard :

	1888	1920
Bémont-village	180	113
Rouges-Terres	158	113
Boéchet	164	101
Prailats	180	99
Cerneux-Godat	206	92
Vacheries des Breuleux	396	232
Les Enfers	176	127
Les Chenevières	160	91
Le Roselet	155	91
Les Barrières	115	67
Vacheries de Saignelégier	318	126

Ne sont restés dans les hameaux que les paysans, n'ayant plus la ressource de l'horlogerie, seuls devant la glèbe ingrate et rude, qu'on gratte toujours et qui ne produit guère. Et le paysan franc-montagnard est retombé à l'état de ses ancêtres du XVIII<sup>me</sup> siècle, plus malheureux qu'eux parce que torturé par des besoins qu'ils ignoraient. Depuis une trentaine d'années, l'élevage du cheval, pratiqué rationnellement, a fait des progrès ; mais il exige un capital stable ; les pertes sont fréquentes, les résultats aléatoires. Les marchés-concours annuels de Saignelégier, introduits depuis 1902, ont certes fait connaître au loin le cheval du Jura ; et les longues périodes de mobilisation ont mis en valeur les qualités précieuses de cet auxiliaire de nos soldats. Les troupeaux de chevaux folâtraient dans les pâturages, spectacle inconnu il y a cinquante ans. Mais les encouragements doivent redoubler. La Confédération et le canton, conseillant et guidant nos éleveurs, doivent les protéger contre les risques trop fréquents, intensifier les achats, tout en maintenant la pureté de la race. S'appuyant d'une part sur le sol, maigre et dur, d'autre part sur l'élevage chevalin, le paysan franc-montagnard réussira à vivre, bien qu'il ne retrouve jamais la prospérité de son aïeul, l'horloger-paysan.

Le village de la Montagne, qui paraissait s'épanouir, est aussi frappé au cœur, comme le hameau, depuis une vingtaine d'années. La séparation des états, de prime abord, semblait favoriser l'horloger. Celui-ci, au village, satisfaisait mieux qu'à la ferme ou au hameau ses besoins de sociabilité ; sa main, loin des outils aratoires, s'affinait, et son œil s'aiguissait. Les communes firent des sacrifices, de même que les industriels entreprenants, pour construire des fabriques. Et les villages devinrent des bourgs ; les comptoirs s'ouvrirent, l'architecture moderne cacha les vieilles bâtisses. Jusqu'en 1910, l'augmentation des villages fut constante ; puis commença la régression. La ville, c'est-à-dire la Chaux-de-

Fonds, le Locle, St-Imier, Bienne, absorba le village franc-montagnard comme celui-ci avait absorbé le hameau. La concentration générale a fini d'achever l'horlogerie agonisante. Maints comptoirs ont fermé leurs portes pour ne plus les rouvrir ; des fabriques, englobées dans des trusts, ont partiellement essaimé. Après les « Campagnes hallucinées », aurons-nous les « Villages illusoires », tués par les « Villes tentaculaires » ?

Ainsi, la situation actuelle du pays franc-montagnard est tragique ; ni l'horloger ni le paysan n'y peuvent vivre à l'aise. Le recul de population enregistré depuis vingt ans n'en offre-t-il pas le meilleur témoignage ? Si l'on examine la situation démographique des Franches-Montagnes, on constate un recul de population de 1764 à 1818 ; puis une ascension lente jusqu'en 1880 ; enfin, une régression méthodique, bien que les villages s'accroissent jusqu'en 1910 :

1818 : 7152 habitants	1888 : 10750 habitants
1846 : 8830 »	1900 : 10511 »
1856 : 10038 »	1910 : 10514 »
1860 : 10251 »	1920 : 9986 »
1880 : <b>10872</b> »	1930 : 8800 »

\* \* \*

Comment empêcher l'exode du pays franc-montagnard et faire recouvrer à cette contrée la prospérité d'il y a un demi-siècle ? Les constantes géographiques que nous avons déterminées au début de notre travail doivent nous guider. Mise en valeur du climat et des voies de communications, meilleure alimentation en eau, telles sont les solutions générales que nous préconisons.

L'agriculture seule ne permettant pas de vivre, combinons-la avec l'élevage chevalin. Et surtout, organisons rationnellement le tourisme. Celui qui a vécu à la Montagne quelques journées ensoleillées, de ces jours lumineux, baignés d'une clarté laiteuse, ne peut les oublier. Air pur, camping, pittoresque des murs, des masures, des troupeaux, mystère des étangs glauques, voilà le Haut Jura. Pour attirer les touristes, la réclame seule ne suffit plus ; cuisine, confort, moyens de transports sont nécessaires. Or les gastronomes considèrent le pays franc-montagnard comme un de leurs meilleurs fiefs ; il est certaines omelettes aux morilles, des choux du pays, des fraises des bois à la crème qu'eût appréciés Lucullus. Quant au confort, il sera atteint par l'alimentation suffisante en eau des villages et des fermes. Les communes, frappées par la crise, ne peuvent œuvrer par leurs propres moyens.

C'est pourquoi l'Etat se doit d'entreprendre, en collaboration avec elles, la gigantesque captation de la source du Theusseret, le refoulement des eaux sur le Plateau et leur répartition aux agglomérations des Franches-Montagnes, de Tramelan et de la Cour-tine. L'eau, vie et hygiène ! Et le touriste qui rentre à l'hôtel, harassé, rompu, suant, aime à prendre un bain frais, sans qu'il en coûte pour autant une forte somme. Actuellement, malgré des installations sanitaires modernes et le chauffage central, l'hôtel franc-montagnard, privé d'eau pendant les beaux jours, ressemble à un corps anémié.

Les moyens de transport, routes et chemins de fer, doivent être améliorés. Ces derniers surtout, qui mettent en valeur les foires, bravant la neige et les « menées », ne peuvent disparaître sans provoquer aussitôt un dépeuplement croissant. Et les laisser s'effondrer équivaldrait à couper les artères et les veines du pays. L'autobus, quoi qu'on en ait dit, ne peut les remplacer. Il est plus coûteux, et pour une population de paysans et d'horlogers dans la gêne, le substituer aux chemins de fer, c'est supprimer un peu plus le moyen de voyager. La crise a frappé durement les régionaux francs-montagnards ; ceux-ci, comme les enfants chétifs d'une même famille, tombent malades à tour de rôle, et quand l'un est en voie de guérison, l'autre connaît des rechutes. Par une organisation rationnelle, une concentration de l'exploitation, un struggle for life moins brutal de la part des C. F. F., on réussira à les faire vivre. Mais, et nous le répétons, les laisser disparaître équivaut à saigner la Montagne.

Une industrie qui mériterait d'être implantée serait l'ébénisterie. La mise en valeur des superbes forêts de sapins, la construction des meubles en série, ce mobilier du pauvre qui trouve toujours preneurs, procurerait quelque aisance à la Montagne, de même que la boissellerie et le charronnage.

\* \* \*

En substance, nous attirons l'attention des pouvoirs publics sur la tragique situation d'une population laborieuse, sympathique, profondément attachée à une glèbe rude, qui la nourrit maigrement. Jadis, la combinaison des états de paysan et d'horloger permettait de vivre heureux sur le Plateau. Aujourd'hui, la Montagne se dépeuple au bénéfice du prolétariat des villes. Nos autorités ne peuvent-elles tenter un geste de secours en faveur du Haut-Jura, plus à plaindre encore que les vallées alpestres ? Les princes-évêques de Bâle, au grand cœur et à la bourse petite, favo-

risèrent les populations de la Montagne. Ils constituèrent la « Franche-Montagne ». La démocratie, acquise par notre peuple après des siècles d'efforts, laissera-t-elle disparaître l'œuvre de ses prédécesseurs ? Laissera-t-elle sombrer les régionaux et se continuer l'exode vers la ville tentatrice et tentaculaire ? Nous n'y pouvons croire,

V. MOINE.  
docteur ès lettres.

---

---

## L'ENDETTEMENT DU DISTRICT DES FRANCHES-MONTAGNES

---

Pour apprécier la situation économique d'une région, il est absolument indispensable de connaître, aussi exactement que possible, l'importance des charges qui grèvent collectivités et particuliers vivant sur son sol.

Or, depuis plus d'une décade, on constate aux Franches-Montagnes, une stagnation des affaires, une diminution sensible de la population, une augmentation des impôts communaux et un rendement sans cesse décroissant des chemins de fer régionaux. Nous ne citons là que quelques effets du marasme général, dont il serait intéressant de rechercher les causes essentielles. Bornons-nous toutefois à analyser d'un peu près le degré d'endettement des Franches-Montagnes.

L'espace dont nous disposons ne permettant pas de descendre dans tous les détails, et d'étudier en particulier les dettes qui pèsent sur telle catégorie sociale en particulier, nous nous contenterons d'esquisser à grands traits un tableau général des charges grevant les corporations de droit public d'une part, et les particuliers d'autre part.

\* \* \*

A fin décembre 1931, la fortune globale de nos communes mixtes et de nos sections de communes, s'élevait à plus de 10,5 millions de francs. Dans ce chiffre sont compris les propriétés foncières, terres, forêts et pâturages, dont quelques-unes en dehors du district, les bâtiments et enfin les capitaux mobiliers.

A cette fortune collective, il y a lieu d'opposer les dettes comprenant les emprunts hypothécaires, les comptes-courants en banque, les emprunts aux fonds spéciaux (Ecoles et assistance), qui atteignent plus de 4 ½ millions de francs. Trois communes